



2eme passage au jaf conseiller moi svp :/

Par **karine94**, le **29/12/2009** à **21:18**

Bonjour a toutes et a tous,

Je vous explique ma situation, j'aimerais vos conseils les plus sincères car sincerement je n'en peut plus avec le papa de mon fils Killian qui vient de feter ses 4 ans!

Son p7re et moi sommes separé depuis les 6 mois de Killian, à notre séparation Mr n'a JAMAIS voulu revoir son fils jusqu'à ses 3 ans ou l'année dernière j'ai reçu une convocation au jaf!

Il a eu un droit de visite et d hebergements 1 week end sur 2, moitié des vacances scolaires et 150e de pension a me payé.

Le bilan depuis fevrier 2009? Euh..il l'a prit 1 week end sur 4 lol et encore...toutes les petites vacances il ne l'a pas prit et l'a prit 15j en aout seulement(ont divisait juillet et aout en 15j/15j). Ce qui est embetant cest que biensur il a jamais prevenu quand il ratait un ou plusieurs week end ou vacances du coup bah je peut JAMAIS rien prévoir a l avance avec le petit!

Bref en gros il l'a prit 5 fois maxi, mon fils est revenu de ces 15 jours d'aout perturber disant que son papa avait beaucoup crier et lui avait mis des fessés, qu il etait mechant? qu'il aimait pas son papa ect...vous imaginez pas mon etat!!!

Depuis le 15 aout? PLUS AUCUNE nouvelle de Mr!! pas un coup de fil, sms RIEN!! Ni meme pour l anniversaire du petit ou pour Noel d ailleurs! cela va faire plus de 5 mois qu'il donne plus signe de vie! il me doit aussi 7 mois d'arrieré de pension alimentaire.

J'ai fait etablir des mains courantes à chaques week end et vacances scolaire loupé, plaintes pour abandon de famille, j'ai resaisit le jaf et je suit convoqué le 28 janvier!!

Mon fils à toujours contact avec ses grand parents paternelle avec qui cela se passe super bien et il est ravie d aller en week end parfois chez eux mais il dit bien a sa mamie qu il ne

veut pas voir son papa Laurent, il leur fait meme promettre avant de partir avec eux.

Je souhaite donc faire diminuer le dvh du pere à 1 week end par mois, ne plus avoir a lui laisser les petites vacances scolaires vu qu il ne l'a jamais prit en ses periodes et pour les grande vacances rester a 15j en juillet et en Aout sous reserve que Mr m'envoi par lettre AR 1 mois a l avance par exemple sa decison de prendre le petit ou pas pur eviter que ca m empeche moi et le petit de partir si au final Mr ne se point toujours pas.

Et pour la pension si il faut je demanderai aux juge de la stopper de toute facon il la verse pas et je veux juste que mon fils soit heureux;

Merci d avance

Par **Marion2**, le **29/12/2009** à **22:47**

Bonsoir,

[citation]Et pour la pension si il faut je demanderai aux juge de la stopper de toute facon il la verse pas et je veux juste que mon fils soit heureux;

[/citation]

Il n'y a aucune raison que vous demandiez la suppression de la pension alimentaire !!!

Il y a 7 mois d'arriérés de la PA... contactez un huissier avec votre jugement pour demander une saisie sur salaire (aucun frais pour vous).

Vous pouvez demander au JAF, étant donné l'attitude du père de votre fils, la suppression de son autorité parentale, une diminution du DVH et un droit de visite et d'hébergement chez ses grand'parents paternels, puisqu'à priori, votre fils a de très bons rapports avec eux.

Bon courage à vous.

Par **kingdom**, le **30/12/2009** à **14:14**

Tout à fait d'accord avec marion2

Il faut vous mettre en tête que ce n'ai pas votre pension alimentaire mais la pension alimentaire de votre fils, elle est pour lui et lui sera surement précieuse, s'il decide de faire des études, saisissez un huissier pour saisie sur salaire, les frais d'huissier sont à la charge du père si vous avez fait signifier le premier jugement au père!

Si le père respecte très peu son droit de visite, effectivement il serai plus sage de demander la diminution de celui-ci car je comprend votre agacement dans l'attente d'un fantome en weekend et pendant les vacances scolaires, c'est un manque de respect pour l'enfant qui est souvent deçu de ne pas voir venir son père...